LES RECYPARCS (OU PARCS À CONTENEURS)

FICHES-CONSEILS N°49 [mise à jour : 02/2022]





Pour aider les communes à enrayer les dépôts sauvages de déchets et favoriser le recyclage, la Wallonnie subsidie l'installation de recyparcs. Il y en a plus de 215 en fonction. Il s'agit de sites aménagés, clôturés et surveillés, accessibles aux particuliers et aux professionnels et destinés à accueillir certaines catégories de déchets.

En 2014, plus d'**un million de tonnes de déchets** ont été collectées par le biais des parcs à conteneurs (283 kg/habitant)..

Un site aménagé

Plusieurs conteneurs adaptés à la nature des divers déchets, sont installés en contrebas d'un quai accessible aux véhicules. Le citoyen peut ainsi facilement transférer ses déchets du coffre de sa voiture au conteneur adapté. Une fois remplis, ces conteneurs sont acheminés:

- vers un centre d'élimination si les déchets sont ne sont pas récupérables;
- vers l'industrie de la récupération si les produits sont valorisables.

Un site surveillé

En plus de l'accueil, un gardien se charge du bon entretien et de la sécurité des lieux. Il guide les usagers vers les conteneurs appropriés.

Fonctions du recyparc

Eviter les dépôts sauvages.

On peut éliminer à tout moment et dans la légalité ce qui encombre et ne peut être réparé ou réutilisé : fonds de grenier, déchets de construction et de jardin.

Récupérer les matériaux

Le tri à la source tel qu'il est réalisé au recyparc offre des avantages.

- Un taux de recyclage plus important car les produits ne sont pas souillés; ils sont donc plus facilement valorisés.
- Un gain de temps et d'énergie car les déchets triés sont directement acheminés vers les récupérateurs sans passer par le système classique de collecte.
- Une économie de matières premières.
- Une diminution du coût du traitement des déchets ménagers pour la commune car ce qui entre au recyparc se soustrait du tonnage global des déchets dont la commune doit assurer le traitement.

Limiter la pollution due aux déchets dangereux

Ce centre d'accueil permet une meilleure gestion des déchets dangereux (piles, médicaments, tubes néon, peintures, solvants,...).

Qui a acces aux recyparcs?

Les parcs à conteneurs sont destinés à accueillir les déchets des particuliers et des professionnels (à certaines conditions). Dans certains cas, seuls les habitants de la commune ont accès au parc à conteneurs situé sur le territoire de celle-ci.

Que déposer aux recyparcs ?

Voici les déchets que vous pourrez apporter dans la plupart des parc à conteneurs en Wallonie (il y a toutefois des variations d'un recyparc à l'autre, mieux vaut téléphoner au préalable afin de ne pas se

déplacer inutilement.

- déchets verts (déchets de jardin: branchages, feuillages, tontes de pelouse);
- papiers, cartons (caisses, cartons d'emballage, journaux, revues);
- métaux:
- verres (bouteilles et bocaux colorés et transparents);
- PMC (plastiques, métaux tels que canettes et boîtes de conserves, et cartons à boissons);
- huiles de moteur usagées huiles végétales, graisses de fritures;
- encombrants ménagers (matelas, vieux meubles, électroménagers, vélos, etc.);
- **déchets spéciaux des ménage**s ou petits déchets chimiques (piles, restes de peinture, pesticides, médicaments périmés, tubes d'éclairage,...);
- inertes (déchets de démolition,...).
- bouchons de liège
- textiles
- bois

Les déchets d'amiante-ciment, sont acceptés dans quelques uns des parcs à conteneurs

> Lire l'article "Comment se débarasser de l'amiante sans danger".

Adresses des intercommunales :

La gestion des parcs à conteneurs est assurée par les intercommunales, il y en a 7 en Wallonie, regroupées au sein de la COPIDEC.





COPIDEC (Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets)

Route de la Lache, 4 5150 Floreffe Tél. 081/71.82.15 ou 081/71.82.33

E-mail : copidec@copidec.be
Site : http://www.copidec.be

BEP (Bureau Economique de la Province de Namur)
Av. Sergent Vrithoff, 2 (Palais des expos)

5000 Namur Tel: 081/78.82.11

E-mail: environnement@bep.be

Site:

http://www.bepenvironnement.be Voir : "Adresses des parcs à conteneurs de la zone de

Namur".



in BW (Intercommunale du **Brabant Wallon**) Rue de la Religion, 10 1400 Nivelles

Tel: 0475/31.20.96 E-mail: valmat@inbw.be Site: http://www.inbw.be

Voir: "Adresses des recyparcs du

Brabant wallon".



Tibi

Rue du Déversoir, 1 6010 COUILLET Tel: 0800/94 234

Site: http://www.tibi.be

Voir fiche n°57: "Adresses des

recyparcs de la zone de

Charleroi".









HYGEA

Rue du Champ de Ghislage, 1

B-7021 Havré Tel: 065/37.57.11

E-mail: hygea@hygea.be Site: http://www.hygea.be

Voir : "Adresses des recyparcs de la zone Mons-Borinage-Centre".

INTRADEL (Intercommunale de Traitement des Déchets de la

Région liégeoise) Port de Herstal, Pré Wigi

4040 Herstal

Tél: 04/240 74 74 E-mail: info@intradel.be

Site: http://www.intradel.be Voir: "Adresses des recyparcs de

la zone de Liège".

IDELUX (Intercommunale de Propreté Publique des régions de Pérulwez, Ath, Leuze, Lessines, Enghien et du Tournaisis) Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 6700 Arlon

Tel: 063/23 18 11

E-mail: idelux@idelux.be Site: https://www.idelux.be



IPALLE dessert 44 communes de la province de Luxembourg et 11 communes de la province de Liège

Chemin de l'Eau Vive, 1 7503 Froyennes

Tel: 069/84.59.88
E-mail: info@ipalle.be
Site: http://www.ipalle.be
Voir: "Adresses des recyparcs
des zones de Charleroi, Tournai,

Ath, Enghien, Leuze".

Et à Bruxelles?

Il existe des recyparks gérés par Bruxelles propreté à Auderghem, Etterbeek, Ixelles, Woluwe-Saint-Pierre, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert, ainsi que des déchetterie régionales et communales : Evere, Ganshoren, Saint-Josse. Toutes les informations sont sur le site de Proprete.Brussels ou au n° gratuit 0800/981 81.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] https://www.ecoconso.be/fr/Les-parcs-a-conteneurs
- [2] https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/tri-et-recyclage
- [3] https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/parc-conteneurs
- [4] https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus
- [5] https://www.ecoconso.be/fr/Comment-se-debarrasser-de-ses
- [6] mailto:copidec@copidec.be
- [7] http://www.copidec.be
- [8] mailto:environnement@bep.be
- [9] http://www.bepenvironnement.be
- [10] http://www.ecoconso.be/Adresses-des-parcs-a-conteneurs
- [11] mailto:valmat@inbw.be
- [12] http://www.inbw.be
- [13] http://www.tibi.be
- [14] http://www.ecoconso.be/Adresse-des-parcs-a-conteneurs-no3
- [15] mailto:hygea@hygea.be
- [16] http://www.hygea.be
- [17] http://www.ecoconso.be/Adresse-des-parcs-a-conteneurs-no5
- [18] mailto:info@intradel.be
- [19] http://www.intradel.be
- [20] http://www.ecoconso.be/Adresse-des-parcs-a-conteneurs-no2
- [21] http://idelux@idelux.be
- [22] https://www.idelux.be
- [23] mailto:info@ipalle.be
- [24] https://www.ipalle.be/
- [25] https://www.arp-gan.be/fr/nos-parcs-conteneurs-1.html

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

